

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 février 2022, à 20 heures 33 minutes, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller	Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère	Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller	Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Julie Veillette

Rés. 2022-02-031 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues en visioconférence afin d'éviter les rassemblements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue en visioconférence et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-032 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement 392-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
8. Résolution pour prendre les mesures nécessaires pour maintenir les opérations courantes de la municipalité de Ste-Thècle
9. Résolution pour des acceptations d'offre de services de la Ville de St-Tite et des Aides familiales de Mékinac pour du soutien administratif et en comptabilité
10. Résolution pour l'acceptation d'une offre de services pour les services d'inspections municipales
11. Résolution pour effectuer les tests de sol sur la rue Bédard
12. Demande de modification d'horaire de travail d'un employé
13. Résolution pour remplacer le tapis du Centre local d'emploi dû à un dégât d'eau (couvert par assurances)
14. Résolution pour le remplacement du tapis de la scène de la salle Aubin dû au dégât d'eau (couvert par assurances)
15. Assurances 2022-2023 - Renouvellement des assurances générales
16. Demande d'aide financière Bistro Pub chez Léoma
17. A) Grief 2022-01  
B) Grief 2022-02
18. Adoption du rapport annuel pour l'année 2021 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

19. Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac pour des bacs de jeux avec du matériel d'hiver

20. Questions de l'assistance

21. Affaires nouvelles

A) Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale

B) Demande du club de baseball les Saints de Sainte-Thècle

22. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-033 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-034 : Dépôt de la correspondance de janvier 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-035 : Approbation des comptes de janvier 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier au montant de 329 721.78\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Maude Matte Germain demande :

Pourquoi la municipalité était-elle fermée lundi dernier le 31 janvier 2022 ?

Pour la séance du conseil du 7 février 2022, demande d'accès à la vidéoconférence en ligne par le public en tant qu'observateurs (pas d'accès au micro) pour le temps où les mesures sanitaires sont en vigueur.

Monsieur Olivier Myre demande :

Des citoyens, et je m'inclue là-dedans, sont inquiets des départs de masse au sein de l'organisation de l'hôtel de ville, est-ce que la municipalité peut nous faire un état de la situation dans les bureaux de l'hôtel de ville ?

Certains citoyens se sont même fait dire de passer plus tard parce qu'il y avait de la bisbille, est-ce qu'on doit s'attendre à des délais ou des coupures de services ?

Serons-nous mis au courant du suivi des dossiers en cours, passation des pouvoirs, etc. le temps que les employés massivement partis en maladie reviennent ?

La municipalité a-t-elle prévu tenir les citoyens au courant des dépenses extraordinaires engendrées par les mesures disciplinaires, les départs, la formation et les frais de justice (syndicat) associées à ce dossier ?

Rés. 2022-02-036 : Adoption du règlement 392-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement intitulé Règlement 392-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-037 : Prendre les mesures nécessaires pour maintenir les opérations courantes de la municipalité de Ste-Thècle

CONSIDÉRANT que la situation d'urgence découlant de congés autorisés pour une période indéterminée de 3 personnes de l'administration, nécessite des actions immédiates;

CONSIDÉRANT que pour la bonne gestion de la municipalité, le maire et la directrice générale adjointe doivent avoir accès à l'ensemble des codes d'accès et mots de passe des organismes gouvernementaux et des partenaires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle, doit maintenir une bonne relation avec les différents organismes gouvernementaux et les partenaires d'affaires ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne gestion de la municipalité, le maire et la directrice générale adjointe doivent avoir accès à l'ensemble des données informatiques de la

municipalité, incluant les mots de passe, les codes d'accès, les courriels, les logiciels, les dossiers, les fichiers et les applications ;

CONSIDÉRANT que les données informatiques, les adresses courriel, les codes d'accès, les mots de passe, les logiciels, les dossiers, les fichiers et les applications sont la propriété de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le devoir et l'obligation de protéger le patrimoine informatique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne dispose d'aucun cahier de procédure, de cahier de référence, d'une liste sécurisée de tous les codes d'accès (gouvernementaux) et des mots de passe, qui aurait eu pour but lors d'absence d'aider les personnes en place à assurer un bon suivi des dossiers et un bon service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que malgré la situation d'urgence la municipalité désire maintenir une saine gestion et le service aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le Maire et la directrice générale adjointe à communiquer avec les différents organismes gouvernementaux et organismes partenaires, et s'il y a lieu de modifier ou changer les codes d'accès ou les mots de passe, autorise le Maire et la directrice générale adjointe à communiquer avec la firme MicroGest pour leur demander de rediriger temporairement les courriels de directrice générale, de la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement et de la secrétaire, de bloquer temporairement les accès à distance aux données informatiques pour les titres d'emplois suivants : la directrice générale, la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement et la secrétaire, autorise le Maire et la directrice générale adjointe que s'il le juge nécessaire, à communiquer avec la firme MicroGest pour leur demander de déverrouiller certains mots de passe et codes d'accès et autorise le maire à signer toute documentation pertinente aux fins des présentes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-038 : Acceptations d'offre de services de la Ville de St-Tite et des Aides familiales de Mékinac pour du soutien administratif et en comptabilité

CONSIDÉRANT que présentement 2 employées du bureau municipal sont en congé autorisé ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Ville de Saint-Tite au taux horaire de 33,45\$/h incluant les avantages sociaux plus le kilométrage et le temps de déplacement si applicable

et des Aides familiales de Mékinac au taux horaire de 35\$/hre taxe non incluse, pour du soutien administratif et en comptabilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Ville de Saint-Tite au taux horaire de 33,45\$ incluant les avantages sociaux plus le kilométrage et le temps de déplacement si applicable, et des Aides familiales de Mékinac au taux horaire de 35\$/hre taxe non incluse pour la fourniture de ressources pour du soutien administratif et en comptabilité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-039 : Acceptation d'une offre de services pour les services d'inspections municipales

CONSIDÉRANT que présentement la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement est en congé autorisé ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de madame Sabrina Charland en support au service d'urbanisme sur appel au taux horaire de 50\$/hre, kilométrage facturé à partir de son domicile au taux prévu par la convention de la municipalité de Ste-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services de madame Sabrina Charland, sur appel au taux horaire de 50\$/hre, kilométrage facturé à partir de son domicile au taux prévu par la convention de la municipalité de Ste-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-040 : Effectuer les tests de sol sur la rue Bédard

CONSIDÉRANT que des tests de sol sur la rue Bédard doivent être effectués (étude géotechnique, caractérisation environnementale sommaire des sols et des matières granulaires) ;

CONSIDÉRANT l'offre de Groupe ABS Inc. au montant de 61 165.00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT l'offre de Englobe Corp. au montant de 55 839.25 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT que la firme Plutitec, Ingénieurs-conseils a analysé les offres et qu'elles sont toutes conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Englobe Corp. au montant de 55 839.25 \$ plus taxes pour la

réalisation de l'étude géotechnique, caractérisation environnementale sommaire des sols et des matières granulaires (tests de sol) pour les travaux de la rue Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-041 : Demande de modification d'horaire de travail d'un employé

CONSIDÉRANT que l'employé matricule # 02-0195 demande de se faire remplacer à tous les vendredis à la patinoire jusqu'à la fin de l'hiver pour des raisons personnelles ;

CONSIDÉRANT que l'employé matricule # 02-0237 est disponible pour le remplacer ;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que l'employé matricule # 02-0195 soit remplacé à tous les vendredis à la patinoire jusqu'à la fin de l'hiver par l'employé matricule # 02-0237.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-042 : Remplacer le tapis du Centre local d'emploi dû à un dégât d'eau (couvert par assurances)

CONSIDÉRANT qu'un blocage au niveau d'un clapet a causé des dommages par l'eau au Centre local d'emploi situé dans les locaux de la Municipalité de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que notre assureur nous offre une option de réparation avec dépréciation de seulement 15% pour une entente globale soit pour un montant de 8383.38\$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de remplacer le tapis du Centre local d'emploi dû à un dégât d'eau par un plancher de vinyle en optant pour l'option offerte par notre assureur soit l'option de réparation avec dépréciation de seulement 15% pour une entente globale pour un montant de 8383.38\$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-043 : Remplacement du tapis de la scène de la salle Aubin dû au dégât d'eau (couvert par assurances)

CONSIDÉRANT qu'un blocage au niveau d'un clapet au Centre local d'emploi a causé des dommages par l'eau au tapis de la salle Aubin située dans les locaux de la Municipalité de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que notre assureur nous offre une option de réparation avec dépréciation de seulement 15% pour une entente globale soit pour un montant de 8383.38\$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de remplacer le tapis de la scène de la salle Aubin dû à un dégât d'eau au Centre local d'emploi en optant pour l'option offerte par notre assureur soit l'option de réparation avec dépréciation de seulement 15% pour une entente globale pour un montant de 8383.38\$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-044 : Assurances 2022-2023 - Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de FQM Assurances pour les assurances générales de la municipalité pour la période du 15 février 2022 au 15 février 2023 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 62 713.15\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FQM Assurances au nom de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité de Sainte-Thècle au montant de 62 713.15 \$ pour la période du 15 février 2022 au 15 février 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-045 : Demande d'aide financière Bistro Pub chez Léoma

À ce point, Madame Roxanne Bureau-Grenier s'abstient de prendre part aux discussions et de voter puisqu'elle travaille au Bistro Pub chez Léoma.

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Simoneau a repris le local adjacent à son Bistro Pub soit le local situé au 102 rue Masson afin de doubler sa superficie d'opération et d'assurer le développement d'une offre plus complète et conviviale ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise a créé jusqu'à huit emplois direct en haute saison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière pour le démarrage d'entreprise (occupation du local vacant voisin afin de s'agrandir) de 5 000\$ au Bistro Pub chez Léoma et cette aide financière sera versée après six mois d'opération.



## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Grief 2022-01

Reporté.

### Grief 2022-02

Reporté.

### Rés. 2022-02-046 : Adoption du rapport annuel pour l'année 2021 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que Christian Paré, directeur incendie de la RICM, a préparé le rapport annuel du service d'incendie de notre municipalité :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport du service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport annuel pour l'année 2021 préparé par le directeur de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2022-02-047 : Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac pour des bacs de jeux avec du matériel d'hiver

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait acquérir des équipements (matériel) pour favoriser les jeux d'hiver durant ses journées Plaisirs d'hiver ;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac offre une aide financière pouvant atteindre 500\$ pour l'achat de ces équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Julie Veillette, directrice des projets spéciaux pour faire une demande d'aide financière auprès de la M.R.C. de Mékinac pour l'acquisition de matériel de jeux d'hiver.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Monsieur Olivier Myre demande :

Quelle est la nécessité de faire des tests de sol? Pour quelle raison / quel compte ou quelle demande en détail?

Peut-on avoir le détail des griefs?

#### Affaires nouvelles

Rés. 2022-02-048 : Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation annuelle de la directrice générale à l'Ordre des CPA du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-049 : Demande du club de baseball les Saints de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande du club de baseball les Saints de Sainte-Thècle au sujet de la dissolution de leur organisme auprès du registraire des entreprises ;

CONSIDÉRANT que cette demande entraîne des coûts de 104.50\$ reliés à la dissolution ;

CONSIDÉRANT que lors de la fin des activités du club les Saints, ces derniers avaient remis le solde de leur compte de caisse à la municipalité pour aider à défrayer certaines dépenses reliées aux loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le montant de 104.50\$ relatif aux frais de dissolution auprès du registraire des entreprises pour le club des Saints de Ste-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-050 : Levée de la séance

À 20 heures 50 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière-adjointe